



CONSEIL DE DIRECTION
84^{ème} session
Rome, 18-20 avril 2005

UNIDROIT 2005
C.D. (84) 4 rév.
Original: anglais
Mars 2005

Point No. 4 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre du Plan stratégique

(note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Sommaire:	<i>Mise en œuvre du Plan stratégique depuis la 83^{ème} session du Conseil de Direction</i>
Action demandée:	<i>Aucune</i>
Document connexe:	<i>C.D.(84) 19</i>

I. INTRODUCTION

1. Lors sa 57^{ème} session qui s'est tenue à Rome le 28 novembre 2004, l'Assemblée Générale a pris note du document du Secrétariat intitulé "Plan stratégique – Horizon 2016", un bref exposé des activités de l'Organisation, avec ses activités à brève échéance, ses objectifs à moyen et court terme ainsi que ses ressources, actuellement disponibles et nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.
2. Lors de sa 83^{ème} session qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 avril 2004, le Conseil de Direction a discuté des implications politiques plus vastes du Plan stratégique et d'un certain nombre d'hypothèses détaillées concernant l'augmentation du personnel, la divulgation des ressources, l'équipement en technologies de l'information, la gestion des documents, etc. Tout en reconnaissant les limites de ce genre de planification aussi longtemps que les bases financières nécessaires aux activités de l'Institut ne s'amélioreraient pas de façon significative, il a été convenu qu'une analyse globale du *statu quo* et une indication des objectifs principaux de l'Organisation constituaient un préalable à la projection des activités futures.
3. Le Conseil a souligné le besoin de placer le Plan stratégique, les prochains Programmes de travail triennaux et le budget annuel dans une perspective commune et de contrôler attentivement et continuellement l'acheminement vers les divers objectifs et le besoin d'éventuels ajustements.

II. DIVULGATION DES RESSOURCES ET COMMUNICATION

4. Le progrès le plus évident concerne l'amélioration de la divulgation des ressources de l'Institut (Plan stratégique N°2). Des détails sur les bases de données, le passage de la *Revue de droit uniforme* en ligne et les progrès considérables réalisés avec l'installation du catalogue en ligne en l'intégrant dans le réseau des catalogues en ligne des principales bibliothèques de droit sont l'objet de documents consacrés de façon spécifique à chacun de ces travaux.

5. En revanche, le Programme des bourses et certains aspects du programme de co-opération juridique ne progressent pas, par manque de financement, avec le dynamisme que le Secrétariat aurait souhaité. Le séminaire sur les réformes juridiques pour les Etats membres de la Communauté de développement d'Afrique Australe (SADC), en co-opération avec la Conférence de La Haye de droit privé international et la CNUDCI a dû être renvoyé. Une réponse au Secrétariat permanent de l'*Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires* (OHADA) pour qu'UNIDROIT coordonne l'élaboration d'un autre acte uniforme reste tributaire de la mise à disposition des fonds requis à cet effet.

6. En ce qui concerne l'amélioration de la communication entre le Secrétariat et les Gouvernements des Etats membres ainsi qu'entre les Gouvernements et en particulier l'Objectif stratégique N°5 (un "Forum des Gouvernements" électronique), des consultations informelles ont porté à la conclusion que les Gouvernements préféreraient une organisation légèrement différente consistant d'abord en un espace réservé aux Gouvernements pour les documents non publics et deuxièmement des plates-formes *ad hoc* servant, par exemple, de groupes de travail virtuels, etc. Par exemple, le Groupe de travail sur le registre spatial a été accueilli, comme convenu lors de la session d'un Comité d'experts gouvernementaux, sur le site Internet de l'Union internationale des télécommunications. L'espace réservé aux Gouvernements sera bientôt opérationnel.

III. ETATS MEMBRES

7. Malgré l'investissement important en temps et – bien sûr plus modeste – en argent, les efforts menés pour augmenter les adhésions en particulier en Asie, au Moyen Orient et en Afrique (Plan stratégique N°7) n'ont jusqu'à présent pas porté leurs fruits. Dans toutes les régions, la perspective d'être engagé dans un processus législatif n'est apparemment pas suffisante. A moins que l'Organisation ne soit en mesure d'offrir une présence physique et une assistance soutenues sur place, les chances de succès demeurent bien minces. Dans le cas du Moyen Orient, l'absence des documents les plus importants en arabe représente un obstacle supplémentaire. Des progrès ont été réalisés en redonnant vie à certains Etats membres assoupis d'Amérique latine.

IV. ORGANISATION INTERNE ET GESTION DES DOCUMENTS

8. Par manque de fonds, des progrès extrêmement modestes ont été réalisés quant à l'amélioration de l'équipement informatique, des compétences informatiques internes et de l'introduction de nouvelles procédures de gestion des documents (Objectifs stratégiques N°9 et N°10).

V. PERSONNEL

9. Les objectifs exposés aux paragraphes 75 à 81 du Plan stratégique ont subi un dur coup quand la Commission des Finances s'est trouvé dans l'incapacité de procéder à un recrutement extérieur pour pourvoir le poste de Secrétaire Général adjoint à plein temps. Si le budget de l'année 2006 n'offrait en définitive pas la certitude rendue désormais urgente sur ce point, les améliorations indiquées aux paragraphes 78 et 79 deviendraient irréalisables. En revanche, l'arrivée d'un fonctionnaire supplémentaire financé par des contributions extrabudgétaires et affecté aux fonctions de dépositaire de la Convention du Cap et celle d'un haut fonctionnaire détaché pour un an par le Gouvernement du Royaume-Uni ainsi que le détachement de longue date de la part du Gouvernement français, dans le cadre de son programme de "volontaires internationaux", de jeunes juristes pour des périodes de 12 mois renouvelables, sont des signes évidents de l'intérêt des Gouvernements des Etats membres aux activités de l'Organisation. Le Secrétariat se prépare à contacter systématiquement d'autres Gouvernements pour disposer de davantage de ressources en personnel dans les années à venir.

[Documents 84^{ème} session Conseil de Direction (2005): Page principale]